



Délibération 2019-49

Conseil d'administration du 20 septembre 2019

Objet : renouvellement du marché pour l'hébergement, la refonte et l'actualisation du site de l'Espace Droit du FNP de la CNRACL

M. Domeizel, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Dans le cadre de sa mission de partage de connaissance pour déployer une politique de prévention à la fois ambitieuse et centrée sur les enjeux spécifiques des employeurs publics territoriaux et hospitaliers, le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL a développé et mis à disposition un Espace droit proposant des informations juridiques et réglementaires en matière de prévention des risques professionnels.

Le marché actuel arrivant à son terme le 9 avril 2020, il est proposé le lancement d'un nouvel appel d'offres avec des prestations renouvelées.

Vu l'article 31 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 relatif à la création et à la gestion du Fonds national de prévention,

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour préparer les décisions du conseil d'administration relatives à la gestion du FNP,

Vu la fiche thématique 8 de la Convention d'objectifs et de gestion adoptée par la délibération n°2018-41 du 28 septembre 2018 relative au « programme de prévention des risques professionnels recentré »,

Vu le programme d'actions du FNP de la CNRACL approuvé par la délibération n°2018-80 du 20 décembre 2018,

Vu les délibérations n°2012-30 du 29 juin 2012 et n°2016-7 du 24 mars 2016 portant lancement d'un appel d'offre relatif à l'Espace Droit,

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention dans sa séance du 19 septembre 2019,

- Considérant

➤ Le bilan des prestations réalisées

➤ Les attentes en termes de renouvellement des prestations et de synergie entre l'Espace Droit et la page prévention des risques professionnels du site de la CNRACL

- Compte tenu du terme, le 9 avril 2020, du contrat portant sur l'Espace Droit,

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, autorise le service gestionnaire à lancer un nouvel appel d'offres :

1. pour un marché d'un an, renouvelable trois fois,

2. comportant deux parties distinctes :

- **une base fixe, à prix forfaitaires, relative**

• **à la prestation technique (hébergement, maintenance)**

• **et à une partie de la prestation juridique (actualisation en fonction des évolutions réglementaires et jurisprudentielles, veille, enquête, newsletters)**

- **une partie à bons de commande permettant de passer commande de supports sur des thématiques identifiées, des actions spécifiques, des synergies possibles...**

3. pour un montant estimé

- pour la part fixe à 70 000 euros la première année puis à 60 000 euros annuels pour les années suivantes

- pour la part variable à un montant maximum de 40 000 euros annuels

Manosque, le 20 septembre 2019

Le secrétaire administratif du Conseil,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Florence Piette par intérim